

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00418

Numéro SIREN : 350 202 503

Nom ou dénomination : HABITATION BATIMENT SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/004621

HABITATION BATIMENT SERVICE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 745 800.00 €

Siège social : 71 avenue de la Patinière

38500 VOIRON

350 202 503 RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

EN DATE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois,

et le sixf avril, à dix sept heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean AUBRETON préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 249 400 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- la liste des associés,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.



L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un directeur général, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale, sur proposition du président et après en avoir délibéré, décide de nommer à compter de ce jour en qualité de directeur général :

la société AROME,
société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros,
dont le siège social est situé à GRENOBLE (Isère), 44 rue Guynemer,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro
830 195 517,

et ce pour une durée indéterminée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce et les statuts attribuent expressément à l'assemblée générale et au président, et dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

La rémunération du directeur général sera définie par une délibération ultérieure de l'assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

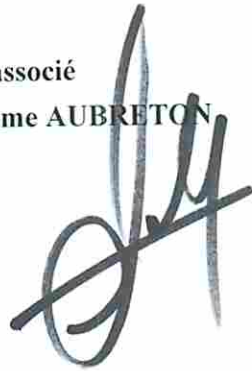


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président
Jean AUBRETON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean Aubreton', with a long horizontal stroke extending to the right.

Un associé
Jérôme AUBRETON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme Aubreton', with a large loop and a horizontal stroke.